

Réunion publique du 27 novembre 2014 au Village 2, salle Delaune

Présents :

- **Renzo SULLI**, maire d'Echirolles,
- **Emmanuel CHUMIATCHER**, 2e adjoint à l'aménagement et au renouvellement urbain, à l'implantation d'activités nouvelles
- **Sylvette ROCHAS**, 3e adjointe, à l'action sociale, aux solidarités, à la politique familiale et à la santé
- **Daniel BESSIRON**, 5e adjoint, au développement durable, aux déplacements, à l'environnement, à la transition énergétique, à l'eau et aux énergies
- **Liliane PESQUET**, 8e adjointe à l'habitat et au logement
- **Laetitia RABIH**, 9e adjointe à la qualité du patrimoine et des espaces publics, à la commande publique et aux établissements recevant du public
- **Anasse BOUALLALI**, Conseiller municipal délégué au soutien à l'insertion auprès de Pierre Labriet
- **Jean-Charles AMIRANTE**, directeur général Adjoint, Ville d'Echirolles
- **Servanne COMMIOT**, chef de projet Village 2, Ville d'Echirolles
- **Emmanuel LAMBROS**, responsable des espaces extérieurs, Ville d'Echirolles
- **Nadia SADAOUI**, directrice adjointe du CCAS, Ville d'Echirolles
- **Alain FAYEN**, directeur de l'immobilier et juridique de la SDH

Présentation des grandes étapes du renouvellement urbain

Présentation de Servanne Commiot :

- **Les travaux de l'équipement mutualisé** devraient démarrer en mars 2015, (selon le résultat des discussions avec la Préfecture, la carte du PPRT, Plan de Prévention des Risques technologiques lié à la plateforme chimique du Pont-de-Claix n'étant pas encore parue). Ce bâtiment qui rassemblera le Centre social et le Pôle Jeunesse sera situé sur la future place du Village 2, à côté du bâtiment La Rumba.
Sur 870m² + 275m² de jardin, l'équipement comprendra un vaste espace d'accueil, une grande salle d'activités avec cuisine pédagogique, des bureaux pour les animateurs et les professionnels du centre social, une salle d'activités sportives, une ludothèque, une salle d'activité manuelle, une salle multimédia.
Budget : 2.500.000 € TTC
- **Les travaux du multi-accueil de 40 places** qui se situera sur la placette commerciale en face de l'école maternelle, devraient débiter fin 2015. Eux aussi sont soumis à la parution de la carte du PPRT.
L'équipement d'une surface de 710m² + 370m² de jardin comprendra un espace d'entrée, des bureaux et locaux pour le personnel, un espace pour les petits (dortoirs, espace d'activité biberonnerie), un espace pour les moyens (dortoirs, espace d'activité, salle activités manuelles), une cuisine et une buanderie.
Budget : 1.970.000 € TTC
- **Les constructions des îlots S et îlot T, à l'intersection entre la rue Denis Papin et la rue de Stalingrad**
La Foncière Logement, organisme collecteur du 1% Logement, devait construire des bâtiments sur les deux terrains qui se font face de part et d'autre de la rue Papin. La disparition d'un promoteur a occasionné un retard dans l'aménagement de ces îlots (les entreprises qui collectent le 1 logement financent une partie des projets de renouvellement urbain, et en contrepartie, choisissent des terrains sur lesquelles elles réalisent des opérations immobilières).
Des études sont en cours pour la construction par la Foncière Logement de 20 logements en locatif privé côté Pôle Jeunesse, et par une autre entreprise collectrice du 1% logement de 15 à 20 logements en accession sociale côté Olympe. Les permis, eux aussi soumis à la carte du PPRT, ne pourront pas être délivrés avant juin 2015.

Emmanuel Lambros présente l'aménagement des espaces publics

- Le calendrier des travaux tiendra compte de la métropolisation.
- Les travaux consisteront principalement dans l'accompagnement des opérations de bâtiments et d'équipements.
- Les secteurs d'intervention seront priorisés sur proposition des habitants et des services, et validés par les élus.

Le Maire Renzo Sulli précise le calendrier du renouvellement urbain

Des impératifs budgétaires ont nécessité d'allonger la durée du projet de renouvellement urbain, dont le terme est passé de fin 2014 à fin 2017. Tout devra être achevé avant cette date, car aucun financement ANRU ne sera alloué au-delà.

Travaux de rénovation de façades.

La SDH annonce la réfection des façades des barres. Les travaux débuteront en fin d'année 2015 pour une durée d'un an.

Questions

Pourquoi le terrain de foot, prévu au démarrage du projet a-t-il été supprimé ?

- Un terrain de jeux de ballons est toujours prévu au sud du quartier.

La problématique des stationnements est susceptible de s'aggraver lorsque les locaux ARTIS seront construits. Notamment en raison du personnel et des clients de la Brocante de Mamie, et des 200 stagiaires qui fréquenteront l'Institut de formation IFRA.

- Il faut savoir accepter de faire quelques dizaines de mètres pour garer son véhicule gratuitement, une chance dont ne disposent pas les habitants de Grenoble, rappelle le maire Renzo Sulli. La priorité est d'apporter de l'économie au sein du quartier grâce au projet ARTIS défendu par Echirolles auprès de la Métro : un seul nouveau projet d'hôtel d'activités était en effet prévu par La Métro, mais deux verront finalement le jour, celui d'Echirolles et celui du quartier Mistral à Grenoble, lequel n'a pas encore démarré.
- Le contenu du projet ARTIS est adapté au Village 2, avec une offre correspondant aux créneaux de formation nécessaires aux jeunes du quartier, une activité de commerce solidaire qui répond elle aussi aux problématiques de consommation du quartier (Brocante de Mamie), et la régie de quartier Pro'Pulse.
- Le Maire rappelle qu'à la fin des travaux, davantage de places qu'auparavant seront à la disposition des habitants du Village 2.
- Il est également rappelé que toute la zone des ateliers Artis en cours de construction disposera de nouveaux stationnements.
- Quant au stationnement abusif des véhicules du garage Solidarauto, le nécessaire a été fait pour qu'ils soient enlevés.

Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de commerces ?

- Le Cabinet de kinésithérapie et la pharmacie ont d'ores et déjà été transférés + un point chaud installé.
- La Mairie a bloqué la demande de transfert du tabac-pressé au centre-ville d'Echirolles car cela signifierait la disparition d'une locomotive importante pour le quartier. En effet, si le tabac-pressé actuel quitte le Village 2, il est certain que le service des Douanes, seule habilité à délivrer des autorisations d'implantation de ce type de commerce, ne permettra pas la création d'un nouveau tabac-pressé. La place du tabac-pressé est prévue en bas de la Rumba, mais si le commerçant attend trop, la mairie ne s'opposera pas à l'implantation d'un autre commerce en pied d'immeuble.
- L'arrivée d'Artis confortera l'activité de la crissanterie implantée au pied de la Rumba et favorisera la création de commerces additionnels.
- Les habitants du Village 2 bénéficieront également des commerces qui s'implanteront en face du quartier, au pied des logements du secteur KIS.

Que va devenir le centre social ? Que vont devenir les locaux du Centre Social ?

- La réflexion est en cours, mais il n'est pas question de démolir des équipements publics qui peuvent avoir encore un usage. Certains locaux de la placette ne peuvent être réutilisés, mais le centre social et la Maison du projet devraient être conservés.
- Il en est de même du Pôle Jeunesse et de la ludothèque mais il faudrait éviter d'avoir à mettre ces locaux aux normes des Etablissements recevant du public, ce serait très coûteux.
- Un moment de réflexion et d'échange sera à prendre tous ensemble pour re-dynamiser la vie du quartier.

Pourquoi les jeunes du Village 2 n'ont-ils pas pu être embauchés par les entreprises qui réalisent les travaux de renouvellement urbain ?

- Le Maire Renzo Sulli explique qu'une convention a été signée au niveau de la Métro pour qu'une clause d'insertion concernant l'ensemble des travaux de rénovation de l'agglomération permette aux jeunes Echirollois sans emploi d'être embauchés, et ce proportionnellement au poids de la population d'Echirolles dans l'agglomération. Des jeunes du Village 2 ont ainsi pu travailler sur des chantiers de l'agglomération, et des jeunes de l'agglomération sur les chantiers du Village 2. Mais il déplore le manque de visibilité de ce principe, et des résultats qui n'ont pas été à la hauteur des espérances.
- Nadia SADAoui, Directrice adjointe du CCAS, précise qu'une personne a été embauchée à plein temps à la Mission locale pour favoriser l'accès des jeunes Echirollois au dispositif en vigueur sur le périmètre de la Métro, et tient les chiffres à la disposition des personnes qui ont interpellé le maire sur cette question.
- Le Maire rappelle qu'en matière d'emploi, il ne faut pas avoir une vision trop courte : les emplois liés à l'implantation d'Artis auront une pérennité plus grande et seront plus profitables pour le Village 2 que les emplois liés aux travaux de renouvellement urbain, qui trouveront nécessairement leur terme fin 2017 avec l'achèvement du projet.

- Rien de ce qui a été décidé ensemble, en concertation avec les habitants, n'est remis en cause. Mais certains problèmes ne sont pas du ressort de la mairie, notamment le retard des opérations Foncière Logement et les décisions d'embauches des entreprises. La mairie ne crée pas l'emploi, elle ne peut que favoriser les conditions pour que des emplois soient créés. Elle ne peut plus contraindre les entreprises à embaucher, pas plus qu'elle ne peut choisir les candidats à l'embauche. Elle peut cependant leur rappeler qu'elles doivent respecter la clause d'insertion.
- Une négociation est aussi en cours à la Métro pour que, dans toute l'agglomération, l'accès aux chantiers de rénovation soit désormais orienté vers les jeunes des quartiers concernés.

Ne pourrait-il y avoir un budget pour la GUSP ?

- La question émane d'un participant régulier du collectif GUSP, qui constate qu'au fil des réunions sont repérés des problèmes nécessitant des interventions assez minimes mais qui ne sont pas réalisées faute de budget. Les problèmes perdurent et gâchent la qualité de vie quotidienne des habitants.

Pourquoi y a-t-il tant de disparités entre les loyers, pour des surfaces de logements identiques ?

- La différence peut-être due au système de bonification « Plus CD » dont ont bénéficié les personnes dont les bâtiments ont été détruits et qui ont été relogées au Village 2.
- Alain Fayen invite les personnes concernées à venir présenter leurs réclamations individuellement à la SDH.

Pourquoi n'a-t-on pas des compteurs individuels ? On ne paierait ainsi que ce que l'on consomme.

- C'est oublier, rappelle le maire, que la facture comprend une part fixe d'abonnement
- C'est aussi renoncer à la solidarité entre tous les habitants, selon laquelle une personne dont le logement est situé à un angle de bâtiment plein nord ne paye pas plus qu'une personne dont le logement bénéficie d'une orientation favorable et de la chaleur de tous les logements environnants.

Pourquoi les charges liées au chauffage urbain sont-elles si élevées ? L'ancien système de chauffage était moins onéreux.

- Alain Fayen précise que, sur l'ensemble du parc de la SDH, c'est au Village 2 que les charges sont les moins élevées au m². Le différentiel est très sensible dans les nouveaux bâtiments exemplaires sur le plan énergétique, Quadrille, Rumba et Nova, mais aussi dans les anciens bâtiments et particulièrement à l'ILM. Les chiffres énoncés, précise Alain Fayen, étaient déjà d'actualité en 2011.
- Le Maire souhaite qu'un groupe de travail Ville-SDH réalise une étude comparative entre les modes de chauffage actuel et ancien.